

Une revue qui informe nos élus...

'Echarpe90

Bulletin d'information

n°47 - Décembre 2025

ZOOM sur La campagne de communication de l'AMF «Osez l'Engagement!»...



CITOYENNES, CITOYENS

OSEZ L'ENGAGEMENT !

#lescommunesheureusement

Votre commune
a besoin de vous,
renseignez-vous ici

ELECTIONS MUNICIPALES 2024

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALÉ

A quelques mois des élections municipales, l'AMF considère qu'il est nécessaire d'apporter un nouvel élan civique pour soutenir la démocratie du quotidien. Afin que ces élections confortent les institutions démocratiques et confèrent aux élus une pleine légitimité pour agir, il faut que les citoyens s'engagent dans la vie communale... Extrait du communiqué de presse du 21 juillet - AMF

Edito...

■ Actualité p.5

■ Les partenaires s'expriment

■ Vie de l'Association p.3
Carrefour et Congrès des Maires 2025
Réunions d'information de l'automne

■ Le CDAD90 p.6

- GROUPAMA
- ENEDIS
- GRDF

■ Zoom sur... p.10



Le Mot du Président

Stéphane GUYOD

Ce fut un honneur...

Cher(e)s collègues,

C'était avec un immense honneur que le 9 juillet 2020 je prenais mes fonctions en tant que Président de l'AMF90. Je ne vous remercierai jamais assez pour la confiance que vous m'avez accordée alors.

J'espère avoir rempli cette mission avec dignité et pugnacité tout au long de ce mandat dont les débuts ont été marqués par une crise sanitaire puis économique.

Il en a fallu du courage et de la ténacité pour traverser cette période et les défis qui s'en sont suivis ! Mais ces difficultés n'ont entaché en rien mon implication et ma motivation. C'est d'ailleurs pour cette raison que je me présente aux élections municipales de mars prochain.

Fort de mes convictions, j'espère avoir été à votre écoute pour entendre vos revendications, défendre les collectivités locales et préserver l'intérêt général.

Dans un esprit pluraliste cher à l'AMF90, je souhaite avoir été le président de tous les maires, ouvert au dialogue et à la critique positive.

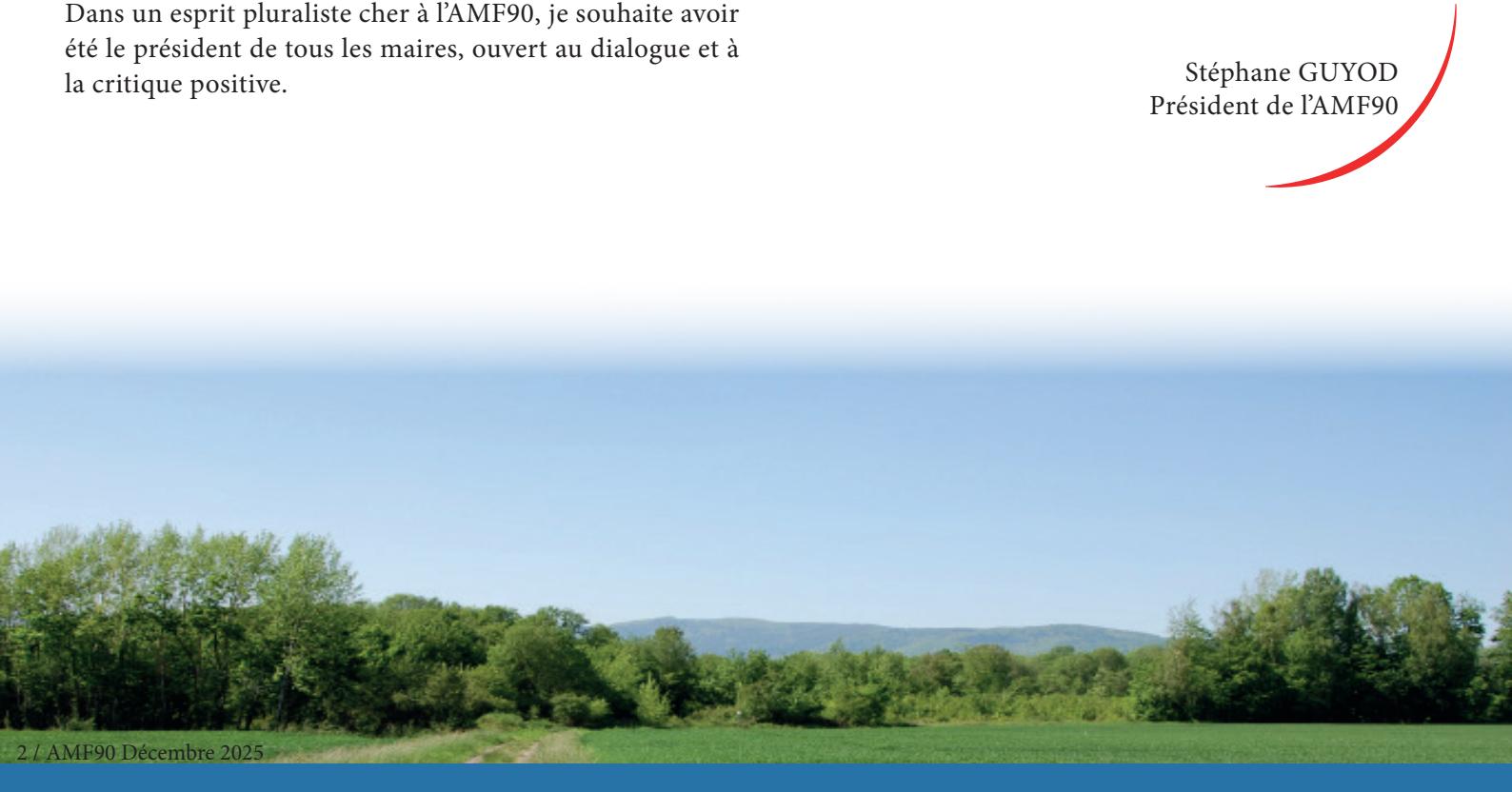
Bien sûr, à la suite des élections municipales, un nouveau conseil d'administration de l'AMF90 sera élu, sans doute en juin 2026. Quel que soit le résultat des élections, je resterai donc président de cette belle association jusqu'à cette date.

Je tiens en outre à remercier sincèrement l'équipe de l'AMF90 : les membres du conseil d'administration et le personnel du CDG90 mis à notre disposition. Merci de m'avoir conseillé et soutenu durant ces six années.

Je vous souhaite à toutes et tous bonne chance et bon courage en vue des prochaines échéances. Que vous vous représentiez ou non, sachez que ce fut un honneur d'exercer ce mandat à vos côtés durant six ans.

Mais en attendant les élections, je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année ! Profitez de vos familles et de vos amis avant le grand challenge de 2026 !

Stéphane GUYOD
Président de l'AMF90



Vie de l'Association

Carrefour et Congrès des Maires 2025

Le Carrefour des Collectivités locales 2025

Comme chaque année, l'Association des Maires du Territoire de Belfort a participé au Carrefour des Collectivités locales à Besançon Micropolis. Cet évènement organisé par la FRTTP les 9 et 10 octobre derniers avait pour thème Le Numérique.

L'AMF90 y partageait une fois de plus un stand mutualisé entre les associations des maires de Franche-Comté, maires de France et maires ruraux réunis, et la FRTTP afin de montrer la solidarité existante entre les élus et les entreprises des travaux publics dans un contexte économiquement difficile.

Ce fut une nouvelle fois l'occasion de rencontrer les partenaires et d'assister aux divers ateliers proposés en toute convivialité.

Le Congrès des Maires de France

Cette année, le Congrès des Maires s'est déroulé du 18 au 20 novembre 2025 Porte de Versailles à Paris. A cette occasion, une délégation d'une trentaine d'élus a été réunis pour arpenter les allées du Salon des Maires. Parmi eux, un invité surprise : M. Pierre REY, ancien président de l'AMF90, qui s'est joint à nous pour le dernier congrès du mandat.

Comme chaque année, les élus ont reçus des invitations de la part des parlementaires pour des visites diverses : MM BOUCARD et PERRIN avaient organisé une visite du Ministère des Affaires étrangères où les élus ont été reçu par M. Le Ministre Jean-Noël BARROT, suivi d'un moment de convivialité à l'Orangerie du Sénat en compagnie des élus de Haute-Saône ; M. BIGOT a quant à lui invité les élus à visiter les studios de Cnews durant une émission, suivi également d'un repas au restaurant.

Les élus étaient tous ravis de cette nouvelle édition du Congrès des Maires où règne la convivialité et la bonne humeur, un moment privilégié en cette fin de mandat qui n'aura eu de cesse de nous surprendre.

Le prochain Congrès des Maires aura lieu du 24 au 26 novembre 2026.

SAVE THE DATE !

Réunions d'information de l'automne

Les P'tit Déjeuners...

Afin de renforcer les liens de solidarité et établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions relatives à l'administration des communes, l'AMF90 propose aux maires du département la tenue de rencontres régulières sous la forme d'un petit-déjeuner.

Ces temps de concertation, moments d'échanges, de conseils, de capitalisation d'expérience permettent d'accompagner les élus dans leurs réflexions.

Lors du P'tit déjeuner du 17 octobre, l'AMF90 accueillait le SIDPC au sujet des Plan Communaux de Sauvegarde : l'occasion de rappeler aux élus l'obligation d'établir ce document ou de le mettre à jour selon des modèles fournis par la Préfecture.

Le 12 décembre, l'ADEME venait présenter aux élus le réseau Élus pour Agir, rassemblant les élus engagés pour l'accélération de la transition écologique dans leur territoire.

Les constructions irrégulières

Le 7 novembre, les élus étaient invités par la Procureure de la République assistée des services de la DDT pour répondre aux questions concernant les litiges en matière d'urbanisme. Une réunion instructive qui a permis de donner quelques outils aux élus pour agir en cas de constructions irrégulières.

L'organisation des élections municipales

Parmi les formations de l'automne était proposée une séance sur l'organisation des élections municipales le 27 novembre dernier. Cette formation animée par le cabinet URSO Avocats a réuni 45 élus, tous désireux d'en apprendre davantage sur les règles régissant les élections municipales et surtout le nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants.

L'ADAPEI a également réalisé une courte intervention sur l'accessibilité des bureaux de votes.

Congrès des Maires 2025



Le Ministère des Affaires étrangères et de l'Europe



Votre assureur de proximité

Groupama, 1^{er} assureur des Collectivités

Découvrez nos solutions d'assurances
adaptées à vos besoins.



Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg.- Entreprise régie par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels - Réf. Com 09/2025 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud.

Accueil du jeune enfant

Depuis le 31 août 2021, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont soumis à un référentiel de normes très précis. Ce référentiel contient 70 dispositions qui ne sont pas toutes d'application immédiate ou obligatoires.

En effet, pour les établissements construits depuis septembre 2022, ceux-ci doivent répondre à ces dispositions, mais pour ceux existant avant cette date, la mise en oeuvre de ce référentiel se fait de manière progressive. D'ailleurs seules 4 recommandations sont aujourd'hui préconisées : installer des variateurs de lumière, maintenir une température comprise entre 18 et 22°C, installer des fenêtres oscillo-battantes et organiser des rangements individuels pour les enfants (plan de déshabillage). Avant le 1er septembre 2026, 19 autres dispositions devront être mises en oeuvre.

De fait un outil d'autodiagnostic vient d'être diffusé par la Direction générale de la cohésion sociale. Ce document recense les 23 recommandations ou obligations à respecter avant le 1er septembre 2026 en précisant à chaque fois s'il s'agit d'une obligation ou d'une recommandation.

En outre, pour rappel, ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien de la CAF via le fonds de modernisation des EAJE.

Simplification du droit de l'urbanisme et du logement

Le 15 octobre dernier, la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, dite Loi Huwart, a été adoptée par le parlement. Promulguée le 27 novembre, cette loi vient simplifier de nombreuses démarches et se veut être une avancée significative pour répondre à la crise du logement.

Le texte est dense : 19 articles traitant notamment de la généralisation du permis d'aménager «multisites» (pour tout lotissement), de la création d'un document d'urbanisme unique (SCOT/PLUi), des délais de recours raccourcis (1 mois au lieu de 2), de l'extension du champ d'application des dérogations au PLU (changements de destination, surélévations, transformation urbaine, stationnement...), de la facilitation de la transformation des zones d'activités...sans oublier le renforcement des sanctions de la police de l'urbanisme (amende).

En effet, le préfet pourra désormais inviter le maire à se saisir des outils de police administrative. Ainsi le maire pourra mettre en demeure un contrevenant de se conformer à la réglementation d'urbanisme soit par des opérations nécessaires à la mise en conformité (y compris la démolition), soit par une régularisation.

Statut de l'élu local

Après presque deux ans d'attente, la loi sur le statut de l'élu a enfin été adoptée le 8 décembre dernier. Ce texte dont on attend à présent les décrets d'application repose sur trois piliers : faciliter l'engagement, sécuriser l'exercice du mandat et accompagner la fin de mandat.

Quelques exemples de mesures : revalorisation des indemnités des élus, amélioration de la conciliation entre la vie professionnelle et l'exercice du mandat, protection fonctionnelle, formation, validation des acquis de l'expérience, allocation de fin de mandat, et bonification d'un trimestre par mandat complet pour les droits à la retraite.

Une quinzaine de décrets d'application sont attendus dans les trois prochains mois.

Ingérence numérique et cybersécurité

Alors que les élections municipales approchent, Viginum publie un guide de sensibilisation à la menace informationnelle à destination des équipes de campagne et des acteurs engagés dans l'organisation du scrutin.

Le guide porte avant tout sur ce qu'on appelle la menace informationnelle en ligne tels que l'usurpation d'identité d'une institution, faux reportages, instrumentalisation de la procédure électorale, diffusion de contenus politiques...

Pour se protéger, une veille est indispensable voire l'organisation de simulation de crise. Viginum conseille en outre de signaler tout contenu mensonger aux plateformes en ligne ou à l'Arcom : contact-rsn@arcom.fr.

En cas de suspicion de campagne menée directement par un acteur étranger, il convient de prendre contact avec Viginum : viginum_signalement@sgdsn.gouv.fr.

En outre, l'application Gend'élus s'est également transformée pour s'élargir à de nouvelles thématiques comme l'environnement (avec modèles d'arrêtés en ligne) et la cybersécurité. Cet outil fournit notamment un accès facilité au service de l'Anssi «MonAideCyber».

Alimentation et cantine durables

La start-up Nona a publié en septembre un Livre blanc pour des cantines durables destiné aux élus.

Ce guide se veut un outil opérationnel et détaille 12 étapes clés pour atteindre les objectifs : conception de menus durables, approvisionnement locaux et bio, mobilisation du marché de proximité, diversification des financements, modernisation des équipements, réemploi et lutte contre le gaspillage.

Cet outil œuvre pour la mise en place de la loi Egalim, tout comme le lancement du Réseau national des fermes publiques dont les statuts ont été déposés le 22 septembre dernier. Cette structure a pour vocation d'augmenter le nombre de collectivités qui se lancent dans la production agricole, essentiellement dans le but d'approvisionner leur restauration scolaire.

Pour rappel, ces fermes publiques doivent être de gouvernance publique, dédiées à la restauration scolaire, et être certifiée «bio» ou en reconversion.

BON A SAVOIR

Rénovation énergétique

La Banque des Territoires et le programme Actee se sont associés pour proposer aux collectivités une offre intégrée d'ingénierie financière visant à sécuriser leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments publics, notamment scolaires.



Via un appel à projets, les collectivités peuvent accéder directement au marché de prestations financières de la Banque des Territoires, en vue de rénover un bâtiment scolaire, périscolaire ou sportif, ainsi qu'à un réseau national de 50 experts financiers.



LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU TERRITOIRE DE BELFORT (CDAD90)

La loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, a permis d'instituer un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) par département.

Le CDAD étant un groupement d'intérêt public (GIP), personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière.

Depuis sa création en 2009, le Conseil départemental de l'Accès au Droit du Territoire de BELFORT (CDAD90), régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, a pour objet l'aide à l'accès au droit. Il est notamment chargé de recenser les besoins territoriaux, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées et de répondre aux besoins d'accès au droit des justiciables.

COMPOSITION DU CDAD90 :

Le CDAD90 est composé principalement de

- membres de droit : l'Etat représenté par la préfecture du Département de Belfort, par la présidente du tribunal judiciaire et par le procureur de la République dudit Tribunal ; le Département du Territoire de Belfort ; l'Association départementale des maires du Territoire de Belfort ; l'ordre des Avocats du Barreau de Belfort; la caisse des règlements pécuniaires du barreau de Belfort; la Chambre régionale des Commissaires de justice du Territoire de Belfort ; la Chambre départementale des Notaires du Territoire de Belfort et l'association France victimes Nord Franche-Comté ;
- membres associés : la commune de Belfort ;
- et de membres qualifiés : le centre communal d'Action sociale (CCAS); la Direction départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP); la Direction des services départementaux de l'éducation nationale; la caisse d'allocations familiales (CAF) ; la Caisse de dépôt et des consignations des services bancaires; le Centre d'information du droit des femmes et des familles(CIDFF 90) et l'Association Solidarités femmes.

Le CDAD90 est présidé, conformément à l'article 55 de la loi du 10 juillet 1991, par la présidente du tribunal judiciaire de Belfort. La procureure de la République près ce tribunal en assure la vice-présidence. Le CDAD90 est géré par une coordinatrice, chargée de mettre en œuvre la politique locale d'accès au droit et la stratégie de communication du CDAD90.

LES MISSIONS DU CDAD90

Au quotidien, le CDAD90 poursuit trois missions principales : informer les justiciables sur leurs droits et obligations, les orienter vers des professionnels du droit, des associations et d'autres organismes publics et les aider dans différentes démarches juridiques (aide juridictionnelle, requêtes, compréhension des décisions de justice...).

Ses domaines d'intervention sont divers et variés. Il intervient notamment en droit de la famille, en droit pénal, en droit du travail, en droit notarial, en droit des contrats, en droit des sociétés, en droit des étrangers, en droit administratif...

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le CDAD90 a pu ainsi comptabiliser 1741 saisines (entretien, mail, courriel).

Les permanences du CDAD90

Le CDAD90 effectue des permanences en présentiel au sein du Tribunal judiciaire de Belfort (9 place de la République). Ces dernières peuvent avoir lieu avec et sans rdv.

Depuis juin 2025, le CDAD90 dispose également d'un point-justice à Delle afin de répondre à la demande d'accès au droit du Sud Territoire.

ACTIONS DU CDAD90 EN 2025

Les audiences scolaires : Dans le cadre des actions menées par le CDAD90, il est proposé aux établissements scolaires du Territoire de Belfort d'assister à une audience correctionnelle du Tribunal judiciaire de Belfort. En fin d'audience, dans la mesure du possible, les élèves peuvent rencontrer les magistrats et/ou avocats et/ou d'autres professionnels.

Les audiences accompagnées : Afin de mieux connaître l'activité judiciaire, le tribunal judiciaire de Belfort, en association avec le CDAD90, développe et poursuit un programme d'accompagnement du public aux audiences. Cette action est ouverte sur inscription à un groupe de 12 personnes qui sera accueilli à 08h15 par le CDAD90 au sein du tribunal et qui pourra assister à l'audience pendant 2h30 environ puis bénéficiera d'une présentation du tribunal et d'un entretien avec des membres de la juridiction

Les permanences avocats en Maison d'Arrêt : le CDAD90 organise chaque mois des permanences à la Maison d'arrêt de Belfort en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Belfort. Ces permanences sont à destination de tous les détenus souhaitant avoir des informations et conseils juridiques sur divers problèmes à l'exception de ceux qui concernent leur situation pénale.

Les permanences notaires : en collaboration avec la Chambre départementale des Notaires de Franche Comté, le CDAD90 organise des permanences à destination des justiciables. Au cours de ces permanences, le notaire informe les justiciables sur divers domaines liés au droit notarial (succession, vente d'immeuble, donations...). Elles ont lieu chaque mois au sein du Tribunal judiciaire de Belfort.

La Nuit du droit : Cette année, le tribunal judiciaire de Belfort et le CDAD90 ont organisé leur 1^{ère} Nuit du Droit le 02 octobre 2025. Elle s'est déroulée en deux parties : une première partie relative à une rencontre entre des jeunes et des professionnels du droit sous la forme d'un « speed dating » et une deuxième partie consacrée au rôle du juge aux affaires familiales, sous la forme d'un ciné -débat. Depuis sa création en 2017, La Nuit du Droit est un événement national permettant à tous les spectateurs de découvrir et discuter avec les professionnels du droit.

Le CDAD90, situé au 9 Place de la République, à Belfort, est ouvert tous les jours, 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Vous pouvez nous joindre au 03 84 58 53 32 ou via courriel cdad-belfort@justice.fr ou via le site internet www.cdad90.fr. Les permanences à Delle sont à l' ESD, 24, faubourg de Belfort, 4^{ème} lundi du mois, entre 9h et 12h.

Une solution hybride : mix gaz-électricité pour réduire l'empreinte carbone

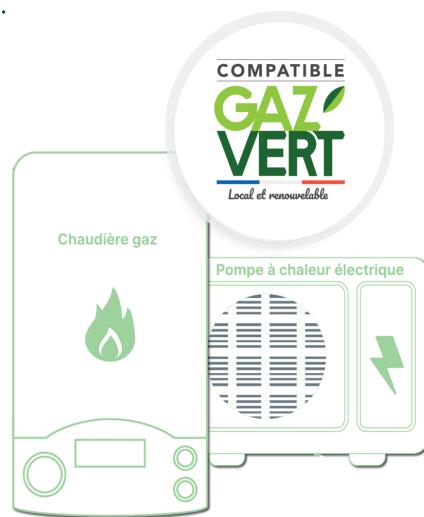
Aujourd'hui, le système de chauffage pompe à chaleur hybride gaz est la meilleure solution énergétique pour vos bâtiments publics !

Cette technologie innovante associe une pompe à chaleur électrique de puissance modérée et une chaudière gaz à Très Haute Performance Energétique (THPE).

- -70% d'émissions de CO₂ par an et jusqu'à 90% avec un contrat gaz vert.*⁽¹⁾
- 50% d'économies d'énergie par rapport à une ancienne chaudière.*⁽²⁾

Cet équipement réunit le meilleur des deux pour favoriser le **mix énergétique**.

- En été, la pompe à chaleur électrique chauffe en captant la chaleur de l'air extérieur.
- En hiver, la chaudière gaz prend le relais pour assurer chauffage et eau chaude.



Ces équipements respectent le décret « Éco énergie tertiaire » (2019-771) et facilitent la décarbonation et la transition énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m².



Un territoire décarboné ? Oui, mais pas sans vous !

Pour en savoir plus : la plateforme Just Decarb vise à décrypter les enjeux et l'actualité de GRDF en mettant en avant des solutions liées aux énergies renouvelables.

*(1) : selon la méthode 3CL-2021, pour une maison moyenne de 110 m² construite entre 1975 et 1981, en zone climatique H2.

*(2) : en fonction de l'ancienneté de la chaudière remplacée.

i Bénéficiez d'un accompagnement sur mesure avec votre directeur territorial GRDF



Jérôme Wagner
Directeur territorial
Franche-Comté
jerome.wagner@grdf.fr

30 collaborateurs de Leroy Merlin sensibilisés par Enedis pour renforcer la sécurité électrique des citoyens

Les 16 et 18 décembre à Miserey Salines, Enedis a organisé trois sessions de sensibilisation aux risques électriques pour 30 collaborateurs de Leroy Merlin. Une initiative qui illustre l'engagement d'Enedis pour la prévention des accidents et la protection des habitants et des infrastructures locales.

Un outil de prévention

Chaque année en France, 200 décès par électrocution et 4 000 électrisations graves sont recensés, dont une part significative concerne des habitants ou des professionnels intervenant à proximité des réseaux. Enedis agit pour inverser cette tendance : à fin octobre 2025, 674 incidents (hors circulations, vandalisme et installations intérieures) ont été enregistrés, principalement sur les branchements et réseaux, une tendance à la baisse grâce à la prévention !

Un programme concret pour prévenir les accidents

Durant ces demi-journées, les participants ont été formés à la dangerosité de l'électricité sur le réseau public, aux distances de sécurité à respecter et aux gestes à adopter en cas d'incident.

Le programme comprenait :

- Présentation des risques électriques et fonctionnement du réseau public
- Prévention des accidents graves et rappel des règles essentielles, dont la « règle des 4A » (Arrêter, Alerter, Aménager, Accueillir) ainsi que les réglementations de DT/DICT.
- Visite de site Enedis pour illustrer les bonnes pratiques



Ces échanges ont permis de répondre aux questions des collaborateurs et de renforcer leur vigilance dans leurs activités quotidiennes et pour le conseil auprès de leur clientèle.

Une démarche territoriale et collaborative

Cette action illustre la volonté d'Enedis de travailler en synergie avec les acteurs économiques pour protéger les citoyens et garantir la continuité d'un service public essentiel.

Prochaines étapes : actions auprès des prestataires de l'enseigne pour une sensibilisation aux risques électriques avec nacelles, bennes et engins de levage.

+ Pour en savoir plus
La prévention
des risques électriques :
www.tension-attention.fr



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 41 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



ZOOM sur La campagne de communication de l'AMF «Osez l'engagement!»...

À quelques mois des élections municipales, l'AMF considère qu'il est nécessaire d'apporter un nouvel élan civique pour soutenir la démocratie du quotidien. Afin que ces élections confortent les institutions démocratiques et confèrent aux élus une pleine légitimité pour agir, il faut que les citoyens s'engagent dans la vie communale. *Communiqué de presse de l'AMF - 21 juillet 2025*

L'AMF a mené depuis plusieurs mois une série de travaux sur l'engagement. Elle a notamment organisé le 1er avril dernier une journée de travail sur le thème « Municipales dans un an, s'engager maintenant », ainsi que les premières « Assises du civisme » le 25 juin dernier. L'Association a aussi publié plusieurs études d'ampleur, pour faire un état des lieux de l'engagement local et mettre en lumière ses leviers.

À l'échelle locale, il existe différentes manières de s'investir, que ce soit au sein d'un conseil municipal ou dans la vie associative. Les élus communaux et intercommunaux ont un rôle important à jouer pour montrer que l'engagement est utile et à la portée de tous.

C'est pourquoi l'AMF a présenté, le 2 juillet dernier, une campagne nationale sur l'engagement, qui sera aussi relayée localement. Le prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France sera par ailleurs un temps fort pour inciter les citoyennes et les citoyens à s'engager.

« Citoyennes, citoyens Osez l'engagement ! Votre commune a besoin de vous »

Portée par la figure d'une Marianne incarnée, chaleureuse et dynamique, cette campagne nationale à destination du grand public constitue un véritable appel à l'engagement républicain. Elle souhaite rappeler que s'engager pour et au sein de sa commune, pour et au sein de son intercommunalité, c'est participer à renforcer le lien social, contribuer à l'amélioration du quotidien de tous les habitants mais aussi, et surtout, travailler à garantir la démocratie locale.

À l'heure où de nombreux élus locaux sont appelés à renouveler les équipes municipales et à susciter de nouvelles vocations, cette campagne de communication s'adresse à toutes les générations, aux femmes et hommes prêts à révéler tout leur potentiel et à oser l'engagement pour la vitalité démocratique.

L'AMF invite ainsi les communes, les intercommunalités et les associations départementales de maires à s'emparer du kit de communication qu'elle met à leur disposition afin de favoriser l'engagement citoyen sur l'ensemble du territoire français.

Pour accompagner cette campagne, un kit de communication est disponible sur le site internet de l'AMF :

<https://www.amf.asso.fr/OsezLEngagement/>



CITOYENNES, CITOYENS

OSEZ L'ENGAGEMENT !

#lescommunesheureusement

*Votre
commune
a besoin
de vous.*



Visualisé avec l'IA



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

DATES à retenir



Formation Elus

*Consultez le catalogue des formations sur notre site internet :
www.amf90.fr*

Mars 2026 : les clés pour une mairie prête pour la suite ...
Lundi 26 janvier 2026 (17h30-20h30)

Un lien d'inscription vous sera transmis par mail en temps voulu.

Evènements

Elections municipales 2026
Les 15 et 22 mars 2026

Rendez-vous au prochain mandat !

Consultez notre site internet :

www.amf90.fr

Directeur de
Publication:
Stéphane GUYOD
Rédacteur en Chef:
Dimitri RHODES
Rédaction/Maquette:
Céline MOUGIN
ISSN 2430-0586

29, bd Anatole France CS 40322
90006 BELFORT Cedex - 03.84.57.65.70
www.amf90.fr